DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Jeudi 21 septembre 2017

L'an deux mille dix sept, le jeudi 21 septembre à 20 h 00, le conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Marie-Annick MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	25
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	03
Nombre de conseillers municipaux absents	01
Nombre de votants	28

Date d'envoi de la convocation : jeudi 14 septembre 2017

Etaient présents : Mesdames et messieurs Marie-Annick MARTIN, Pascal HEUDE, Marie-Christine DANILO, Philippe MOULINAS, Erwan LE BORGNE, Joël JAHIER, Sylvie GRIEU, Patrick DUBOIS, Georges BOEFFARD, Roger RICHARD, Roland LE PAGE, Pascal LE PIRONNEC, Emmanuelle DENIS, Isabelle VOLANT, Anne JOSSO, Marie-Thérèse KERDUDO, Anita THOMOUX, Ludovic LE NORMAND, Anthony JUHEL, Marie JAMES, Gérard LAUNAY, Paul PABOEUF, Régine LE VIAVANT, Maxime PICARD, Jean-Pierre LE METAYER

Procurations :
Madame Jocelyne SOTO à Madame Isabelle VOLANT
Madame Josette BOURDU à Madame Marie-Annick MARTIN
Madame Jeanine MAGREX à Madame Régine LE VIAVANT

Absente :
Madame Cécile BOYER

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DANILO

2017.104 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 juillet 2017

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

2017.105 - Cession terrains Saint-Martin :

Madame le Maire propose au Conseil municipal la vente de terrains situés chemin du Pré Cadoudal issus d'une parcelle acquise en 1999 par la commune. Des travaux de viabilisation ont été effectués permettant de dégager trois lots de 569, 542 et 601 m².

- Considérant que la commune a besoin de ressources pour faire face à certaines dépenses nécessaires, notamment pour la construction de l'école.

- Considérant la situation particulièrement attractive de ces parcelles du fait de leur proximité avec le centre ville et le bois de Saint Martin, après consultation du service des

domaines et estimations du notaire, les prix proposés à la vente seraient les suivants :

Lot 1 : 62 000 € net vendeur
Lot 2 : 60 000 € net vendeur
Lot 3 : 66 000 € net vendeur

- Considérant que le coût des travaux d'aménagement ainsi que la recette attendue ont été inscrits au budget 2017.

- Considérant le règlement annexé au plan d'aménagement de la parcelle définissant les règles particulières applicables aux trois parcelles

Le conseil municipal à l'unanimité

- autorise la vente de ces trois parcelles de gré à gré au prix net vendeur de
  Lot 1 : 62 000 € net vendeur
  Lot 2 : 60 000 € net vendeur
  Lot 3 : 66 000 € net vendeur

- autorise Madame le Maire à signer les actes et toutes les pièces y afférentes

- l'ensemble des frais d'actes et autres accessoires à la vente seront à la charge des acquéreurs

- approuve le règlement joint à la présente.

Annexe 1 : Plan

2017.106 - Proposition de mise en vente d'un bien rue Alain Le Grand – Questembert

Madame le Maire expose au conseil le projet de mise en vente de la maison sis rue Alain Le Grand acquise par la municipalité en 2007 par préemption.

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ; que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ; que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation ; que d'ailleurs la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires, notamment pour le projet de construction d'une nouvelle école maternelle

Considérant qu'une seule partie du bien comprenant la maison avec une partie du terrain (281 m²) serait aliénée, préservant ainsi la majorité du foncier 589 m² permettant, le cas échéant, le désenclavement de l'école Notre Dame objet de la préemption de 2007.

Le Conseil municipal par 22 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Le Viavant, Magrex, Paboeuf, Launay, Le Metayer, Picard) autorise Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré à gré.

Annexe : Plan

2017.107 - Renouvellement Urbain quartier du Chanoine Niol

- **Présentation du projet**
- **Bilan financier**
- **Proposition de partenariat**

  – L'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) a acquis pour le compte de la commune fin 2013 les parcelles AI 466, 616, 617, 619 rue du Chanoine Niol. Les bâtiments sis sur les parcelles ont été déconstruits par l'EPF. Le Portage doit prendre fin au plus tard le 12 décembre 2018 et il est envisagé à cette échéance une rétrocession du foncier à la collectivité ou à un opérateur.

Le montant estimatif de l'engagement financier de la collectivité sur cette opération envers l'EPF s'élève à 614 159,40 € HT.

DEPENSES € HT	
Achat foncier	160 000,00 €
Frais d'achat	12 975,32 €
Frais de portage	4 565,50 €
Travaux de déconstruction/dépollution	436 618,58 €
TOTAL	**614 159,40 €**

- Afin d'étudier les possibilités de réaménagement de cet îlot, la commune a confié une étude au Cabinet Adéquation. Il en ressort une hypothèse d'aménagement avec 3 petits immeubles collectifs en R + 1 / R + 2 + combles répartis en logements sociaux et accession sociale.

- Cette étude a permis de solliciter les différents partenaires et une proposition commune a été faite par Bretagne Sud Habitat pour les logements sociaux et Le Logis Breton pour la partie accession.

Elle porterait sur la construction de 18 logements locatifs sociaux en 2 bâtiments financés en PLUS et PLAIO et 11 logements en accession sociale à la propriété financés en PSLA sur 1 bâtiment aux conditions minimum suivantes :

- Locatif social (BSH) : pour une surface plancher de 1100 m² au prix de 50 € HT le M² soit 55 000 € HT.
- - PSLA (Logis Breton) : pour une surface plancher de 770 m² au prix de 150 € HT du m² soit 115 500 € HT.

- Soit un total de 170 500 € HT.

Cette offre pourrait éventuellement évoluer dans l'hypothèse de conditions économiques de montage améliorées par rapport aux bases d'études.

- Au regard du montant important des travaux de déconstruction/désamiantage et du caractère exemplaire du projet de part une densité importante et une part conséquente de logements locatifs sociaux, la commune a sollicité de l'EPF à titre exceptionnel, l'application du dispositif de minoration foncière prévu pour les opérations de leur deuxième PPI et l'EPF a décidé l'application, à titre dérogatoire, de ce dispositif pour l'opération du centre ville de Questembert. La minoration porterait sur 50 % du déficit foncier.

- Le bilan prévisionnel s'établit comme suit

BILAN PREVISIONNEL HT	
Coût de revient	614 159,40 €
Cession à BSH et Logis Breton	170 500,00 €
Sous total	*443 659,40 €*
Minoration EPF	221 829,70 €
Reste à charge commune HT	**221 829,70 €**

Ce bilan pourra évoluer en fonction d'éventuelles subventions que la commune pourra mobiliser.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve

- le projet d'aménagement du site rue du Chanoine Niol
- la proposition conjointe de Bretagne Sud Habitat et Logis Breton
- l'application par l'EPF Bretagne, à titre dérogatoire, du fond de minoration foncière sur cette opération.

Annexe : Aménagement quartier rue du Chanoine Niol

2017.108 – Dénomination de rues – La métairie de la porte

Un permis d'aménager a été accepté avec 6 lots rue de la métairie de la porte. Ces lots s'articulent autour d'une impasse qu'il convient de dénommer.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de dénommer cet impasse « Impasse du Porche »

Annexe : plan

2017.109 – Conventions de servitudes

- **Village de Kerdelin**

Il est nécessaire de créer un fossé sur une parcelle privée cadastrée XE 169 afin de récupérer le rejet de l'assainissement autonome et dans le but de gérer dans sa globalité les eaux pluviales du village de Kerdelin.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame Le Maire à signer une convention entre la commune et Madame Roseline Louis propriétaire de la parcelle, XE169.

- **ENEDIS / la métairie de la Porte**

Afin de procéder à l'alimentation électrique du futur lotissement à la métairie de la porte, il est nécessaire de renforcer le réseau en installant un nouveau transformateur sur la parcelle communale cadastrée ZE 94 et en supprimant celui existant sur poteau situé sur la parcelle ZE 241.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer une convention sur ces bases.

Annexe *:* plan des parcelles

<u>FINANCES</u>

2017.110 - Budget principal : présentation d'une décision modificative n°3 2017

Cette décision modificative n°3 concerne les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, il est nécessaire d'adapter le budget de la commune en fonction des dépenses et recettes prévues d'ici la fin de l'année. C'est l'objet de la présente décision modificative jointe en annexe.

Le Conseil municipal par 22 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Le Viavant, Magrex, Messieurs Paboeuf, Launay, Le Metayer, Picard) approuve la décision modificative numéro 3 du budget général.

Annexe : Décision Modificative n°3

2017.111 - Budget production énergie photovoltaïque : présentation d'une décision modificative n°1 2017

Des régularisations sur le budget "production énergie photovoltaïque" sont nécessaires. Elles sont détaillées ci-dessous.

DECISION MODIFICATIVE

BUDGET PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE – 2017

Décision modificative n°1

DEPENSES				RECETTES			
Section FONCTIONNEMENT							
Opération	*Art.*	Désignation	Montant Dépenses	Montant Recettes	Désignation	Art.	*Opération*
Chapitre 67-charges exceptionnelles	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	20 302,04 €	18 113,26 €	Vente électricité	7011	*Chapitre 70-Produits des services*
Chapitre 023	023	Virement à la section d'investissement	-2 188,78 €				
Total section fonctionnement			18 113,26 €	18 113,26 €	Total section fonctionnement		
				0,00 €			
Section INVESTISSEMENT							
Opération	*Art.*	Désignation	Montant Dépenses	Montant Recettes	Désignation	Art.	*Opération*
Chapitre 23 – Immobilisations corporelles	*2313*	Immobilisations corporelles	-2 188,78 €	-2 188,78 €	Virement de la section de fonctionnement	021	*Chapitre 021*
Total section Investissement			-2 188,78 €	-2 188,78 €	Total section Investissement		
TOTAL GENERAL			15 924,48 €	15 924,48 €			

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative numéro 1 du budget annexe "énergie photovoltaïque"

2017.112 – Fiscalité - taxe d'habitation : Proposition de suppression de l'abattement à la base

Vu le Plan Pluri-annuel d'Investissement (PPI) envisagé et, notamment le projet d'une nouvelle école, il sera nécessaire d'emprunter 6 à 7 millions d'€.

En l'état de nos connaissances sur les recettes attendues, avant publication du Projet de Loi de Finances, il apparaît que notre capacité d'autofinancement est appelée à se dégrader.

Pour y pallier, la commune doit nécessairement augmenter ses recettes propres.

C'est pourquoi elle envisage de supprimer l'abattement général à la base de 15% applicable à la taxe d'habitation.

Le Conseil municipal par 20 voix pour, 2 abstentions (Mesdames Volant et Soto), 6 contre (Mesdames Le Viavant, Magrex et Messieurs Launay, Paboeuf, Le Metayer, Picard)

Décide de supprimer l'abattement général à la base antérieurement institué.

Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2017.113 - Produits irrécouvrables

Des impayés liés à des restes de restauration scolaire, redevances d'occupation du domaine public, et autres recettes sont proposés en non valeur, par le Trésor public, pour une somme de 462,67 €.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à inscrire ces sommes en non valeur.

2017.114 – Convention financière pour une extension du réseau public d'électricité – FREE Mobile

La commune a été sollicitée par Free Mobile pour l'installation d'une antenne sur le château d'eau de Questembert moyennant une redevance annuelle de 1000 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame Le Maire à signer la convention d'une durée de 12 ans et mettre cette somme en recouvrement.

2017.115 – Redevance pour l'occupation du domaine public à imputer à GRDF

Conformément aux articles L.2333-84 et L2333-86 du CGCT, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des Communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel. Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal. Le montant de la redevance dû au titre de l'année 2017 devrait s'établir à **1 369€**. Pour rappel, en 2016, elle était de 1 316,00 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à mettre cette somme en recouvrement.

2017.116 – Vente de métaux ferreux

Une vente de ferraille est prévue au centre technique municipal. Il a été proposé au conseil municipal de la céder aux conditions suivantes :

-Prix unitaire de la tonne de métaux ferreux : 82€HT
-Quantité : 1,6 tonnes
-Montant à facturer : 131,20€HT

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à vendre ces métaux ferreux aux conditions citées ci-dessus.

2017.117 - Orchestre de Bretagne – Edition 2018 : Vote du prix des entrées

La présence de l'Orchestre de Bretagne sur les différents territoires résulte d'une politique de diffusion de la musique par différents moyens, non seulement à destination du grand public, mais aussi avec une volonté d'initier les plus jeunes à la musique classique.

Un volet d'actions pédagogiques est proposé aux élèves des écoles primaires des Communes de Muzillac et Questembert : rencontre avec un musicien de l'orchestre, un concert commenté, des ateliers avec les écoles de musique municipale de chaque commune... Le concert symphonique est l'une des étapes d'un parcours de découverte de l'orchestre, de ses musiciens et de ses artistes invités mais ce n'est pas la seule.

Depuis la saison culturelle 2006/2007, les Communes de Muzillac et Questembert se sont associées pour accentuer la présence de l'Orchestre de Bretagne sur leurs territoires. Ce partenariat résulte d'une politique d'éducation musicale que conduisent les deux Communes. Et il permet que les élèves de CE2 des deux communes puissent chaque année profiter de la présence de l'Orchestre de Bretagne, en mutualisant les coûts.

Chaque année et depuis 10 ans, tous les CE2 de Questembert et Muzillac ont pu accéder à cette belle découverte de la musique classique.
Depuis 2 ans, afin de limiter les coûts, l'Orchestre de Bretagne se déplace une année à Questembert, puis une année à Muzillac. Il propose en après-midi un concert scolaire et le soir un concert à destination du grand public.

BUDGET 2018			
DEPENSES		**RECETTES**	
Cachet OSB (10 000 € en 2017)	6 330,00 €	Entrées 14h30	50,00 €
Transport élèves	300,00 €	Entrées 20h30	3 000,00 €
Transport public	400,00 €	Participation Ville de Muzillac	2 855,00 €
Droits auteurs	1 200,00 €	Participation Ville de Questembert (4402,78 € en 2017)	2 855,00 €
Cathering loges et pot	400,00 €		
Billetterie	130,00 €		
TOTAL DEPENSES	8 760,00 €	TOTAL RECETTES	8 760,00 €

Pour la représentation scolaire, les classes de CE2 de Muzillac et de Questembert ne paient pas. Un tarif unique de 5 € est proposé au public, dans la mesure des places disponibles.

Pour le concert du soir, les tarifs proposés sont les suivants :

Entrée prise sur place	18 €
Entrée sur réservation	15 €
Tarifs réduits	10 €
moins de 6 ans	0 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs ci-dessus.

PERSONNEL COMMUNAL

2017.118 – Personnel communal : modification des conditions d'attribution de la prestation repas circulaire ministérielle du 16 mars 2017

Suite à la modification des grilles indiciaires en 2016 et conformément à la circulaire ministérielle du 16 mars 2017, l'indice brut de référence maximum pris en compte pour l'attribution de la prestation repas pour un déjeuner pris au restaurant municipal est porté à 559 à compter du 1er avril 2017 (contre 548 auparavant), 563 pour l'année 2018 et 567 à compter du 1er janvier 2019.

Le montant de la prestation repas reste inchangé soit 1,22€ par repas.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des conditions d'attribution de la prestation repas comme ci-dessus énoncée.

INFORMATIONS

2017.119 – Présentation des modalités de concertation pour le choix du site du cimetière

La municipalité a fait le choix de consulter la population sur la localisation du futur cimetière. Deux options sont envisageables, l'une au Grand Célac et la seconde à Kerojonc. La consultation aura lieu en octobre et le dossier qui sera soumis aux habitants après avoir été travaillé en commission voirie-urbanisme réunie le 13 septembre dernier a été présenté en séance.

2017.120 - Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la région de Questembert : Rapports annuels 2016

Les rapports ont été présentés en séance et sont consultables sur le site de la ville.

2017.121 - Décisions du maire dans le cadre de la délégation consentie

- **Commande publique**

N° CONSULTATION	56184-2017-020
OBJET	Fourniture et installation d'un plateau multisport

Lot 1 – travaux publics – terrassement – enrobé

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
COLAS	18 591,04 €	100	1
CHARIER TP	22 767,41 €	88,81	2
LEMEE TP	19 591,41 €	95,28	3

Lot 2 – Structure multisports-tracés

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
SPORT NATURE	25 065,10 €	77,61	3
CAMMA	24 820,00 €	78	2
3R FACTORY	40 311,00 €	84,63	1
QUALI CITE	29 650,00 €	71,48	5
SDU	34 237,73 €	77	4

Lot 3 – Clôturage

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
GOLFE BOIS CREATION	16 889,63 €	100	1
DUVAL PAYSAGES	24 381,00 €	88	3
ATLANTIC PAYSAGES	19 762,00 €	94,18	2

N° CONSULTATION	56184-2017-021
OBJET	Aménagement intérieur du centre technique

Lot 1 – gros œuvre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
MAM	16 967,46 €	85	1

Lot 02 – Menuiseries extérieures – serrurerie

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
THETIOT	3 480,00 €	75	1
LE CADRE		45,17	2

Lot 3 – Charpente – menuiseries intérieures

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
THETIOT	17 245,50 €	75	1
LE CADRE	25 734,50 €	43,51	2

Lot 04 – Isolations – cloisons sèches

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
RAULT	5 575,82 €	90	1
LE MOULLIEC	6 086,51 €	70,8	2
LE CADRE	6 486,86 €	52,98	3

Lot 05 – Plafonds suspendus

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
COYAC	2 884,58 €	85	1

Lot 06 – Aspiration – chauffage

Ce lot sera réalisé en interne

N° CONSULTATION	56184-2017-023
OBJET	Travaux relamping du bâtiment
PROCEDURE	2 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
DRENO	6 110,40 €	100,00	1
DC ENERGIE	7 258,80 €	88,90	2

N° CONSULTATION	56184-2017-024
OBJET	Acquisition d'un camion benne pour le service espaces verts
PROCEDURE	2 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
SARL Electrofreins	19 500,00 €	55,61	2
Martenat Sud Bretagne	13 500,00 €	69,00	1

N° CONSULTATION	56184-2017-026
OBJET	Travaux de mise en conformité accessibilité du local nautilus
PROCEDURE	1 entreprise a remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
SARL MAM	3 573,25 €	100,00	1

- **Demande de subventions**

  - **Programme départemental pour investissement sur la voirie communale (PDIC) 2018**

Comme chaque année, une demande de subvention a été déposée dans le cadre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale (PDIC). Les travaux de voirie communale sont issus du programme annuel. Pour rappel, la dépense subventionnable est plafonnée à 625 € HT par km de voie communale. Pour Questembert, le montant maximum des dépenses subventionnables est de 78 125 € HT, à charge pour la commune de présenter un dossier technique.

La subvention sollicitée pour 2018 correspond à 20% des dépenses d'investissement sur voirie communale et rurale, plafonnée à 15 625 €.

  - **Travaux de restauration de la clôture de la chapelle nord de la chapelle Saint Michel et de la croix du cimetière**

Dans le cadre des travaux de restauration du patrimoine, la commune envisage d'effectuer des travaux de réparation d'un emmarchement et de confortement du calvaire ainsi que des travaux sur la clôture de la chapelle latérale de la chapelle Saint-Michel.

Le coût des travaux est estimé à 10 315,00€HT et les différents partenaires ont été sollicités.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Maçonnerie – taille de Pierre	5 995,00 €	Etat (50%)	5 157,50 €
Menuiserie	4 320,00 €	Région (15%)	1 547,25 €
		Département (10%)	1 031,50 €
		Autofinancement	2 578,75 €
TOTAL	**10 315,00 €**	**TOTAL**	**10 315,00 €**

- **Demande de subventions : travaux relatifs à la réalisation de panneaux d'interprétation historique pour la valorisation du patrimoine**

Dans le cadre des travaux relatifs à la réalisation de panneaux d'interprétation historique, la commune de Questembert a sollicité le Conseil Régional et le Conseil Départemental le 27 juin dernier.

Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT REALISATION SIGNALETIQUE DE SITES

DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		
			Conseil régional (20%)	1 029,20 €
			Conseil départemental (2	1 286,50 €
Réalisation de panneaux	5 146,00 €	6 175,20 €	FCTVA	1 012,98 €
			Auto-financement	2 846,52 €
s/total	***5 146,00 €***	***6 175,20 €***		***6 175,20 €***

- **Déclaration d'intention d'aliéner**
  Annexe 7 : liste des Déclarations d'aliéner

  Le conseil municipal en prend acte.

2017.122 – Rentrée scolaire

La rentrée en chiffre
L'école de musique
Le projet école

Un point a été fait sur la rentrée scolaire et sur l'avancement du projet de l'école maternelle a été présenté.

2017.123 - Questions orales et Informations

Informations :
Cimetière
Madame le Maire informe d'une journée citoyenne le mercredi 18 octobre 2017 pour un désherbage du cimetière. Les bonnes volontés pourront se faire connaître au secrétariat de la mairie. Chaque personne peut venir avec son matériel. **Monsieur Paboeuf** acte le fait que le cimetière est désormais zéro phyto. Il demande également la parution d'un article dans le bulletin sur l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires chez les particuliers. Il a en effet constaté des dérives.

Monsieur Paul Paboeuf aurait souhaité que le conseil soit informé sur la GEMAPI et sur l'avancée du PLUi. La compétence de la Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sera transférée des bassins versants vers Questembert Communauté au 1er Janvier 2018. **Monsieur Erwan Le Borgne** précise qu'effectivement le transfert sera effectif au 1er janvier mais que Questembert communauté va proposer de déléguer la compétence aux bassins versants.
Concernant le PLUi, **Monsieur Joël Jahier** précise qu'une réunion du comité Urbanisme sera programmée début novembre avec pour sujet principal le point sur les travaux du PLUi.
Monsieur Paul Paboeuf demande également des informations sur l'avancée du PLUi.

Fin de la séance à 22h45